



## CINQUIÈME SESSION ORDINAIRE DE LA COMMISSION NATIONALE D'HOMOLOGATION DES PRODUITS DE SANTÉ (AUTRES PRODUITS DE SANTÉ)

**REFERENCES :** - Décision n°ABMED/2025D/64/CJC/DAF/DHE/SHM/SHAPS/SA du  
20/01/2025 portant renouvellement des membres de la CNHPS ;  
- Invitation n° ABMED/2025D/6445/DHE/SHAPS/SA ;  
- Invitation n° ABMED/2025D/6440/DHE/SHAPS/SA.

### PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq et du mardi 09 au vendredi 12 décembre à partir de 09 heures, s'est tenue dans la salle de réunion de l'Agence béninoise du Médicament et des autres produits de Santé (ABMed), la cinquième session ordinaire de la Commission Nationale d'Homologation des Produits de Santé (CNHPS), conformément à la décision indiquée en référence.

Sur les vingt-cinq (25) membres statutaires, seize (16) ont répondu présents et ont effectivement participé à cette session.

Comme à l'accoutumée, le démarrage effectif des travaux fut précédé par la signature des formulaires d'engagement à la confidentialité et de déclaration d'intérêt par chaque participant.

Le quorum étant atteint, la session fut ouverte par le Directeur Général de l'ABMed par visioconférence. Dans ses propos, il a exprimé sa satisfaction quant aux efforts fournis pour la bonne tenue des sessions précédentes au cours de l'année. Il a également renouvelé sa confiance à l'assistance en l'invitant à se rendre disponible pour l'évaluation rigoureuse des dossiers présentés. A la fin de son intervention, il a exposé les efforts de l'Agence pour l'accomplissement de sa mission, notamment le recrutement du personnel complémentaire.

A la suite du DG, la Directrice des Homologations et des Essais cliniques (DHE) a présenté l'agenda de la session qui a été adopté par l'assistance. Elle a informé les membres de l'élaboration du règlement intérieur de la commission qui sera passé en revue le dernier jour de la session. Elle a indiqué le nombre global de dossiers qui seront examinés et rappelé les principes de fonctionnement de la commission.

La police des débats a été assurée par le Professeur D'ALMEIDA Marcelline désigné à l'unanimité par les participants. La Direction en charge de l'homologation a assuré le secrétariat de la session.

La Commission a travaillé en passant en revue, les rapports des experts sur les autres produits de santé soumis à l'homologation.

La délibération de la commission sur chaque produit s'est basée sur les critères suivants :

- l'intérêt du produit ;
- l'innocuité dans les conditions normales d'emploi ;

*Handwritten signatures and initials at the bottom of the page.*



• **Reconduits**

Catégorie de produit	Avis favorable	Avis favorable sous réserve	Ajourné	Rejeté	Déclassé
Compléments nutritionnels nouvelles demandes (étrangers)	24	00	00	00	00
Compléments nutritionnels nouvelles demandes (locaux)	02	00	00	00	00
Compléments nutritionnels renouvellement (étrangers)	01	00	00	00	00
Produits cosmétiques nouvelles demandes (locaux)	03	00	00	00	00
Dispositifs médicaux nouvelles demandes (étrangers)	00	00	02	00	00
Dispositifs médicaux renouvellements (étrangers)	02	00	00	00	00
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>00</b>	<b>02</b>	<b>00</b>	<b>00</b>

Les différents avis se résument ainsi qu'il suit :

- **Avis favorable : 47**
- **Ajourné : 02**
- **Compléments nutritionnels déclassés en médicaments conventionnels : 03**
- **Compléments nutritionnels déclassés en médicaments à base de plantes : 01**
- **Produits cosmétiques déclassés en médicaments à base de plantes : 02**

Le détail des résultats ci-dessus est mentionné dans les tableaux en annexe.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a clos la session à 15H00mn.

Fait à Cotonou, le 12 décembre 2025

La Commission